

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-cinq le lundi 1 septembre à dix-huit heures. Le
En exercice : 10 Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué,
Présents : 8 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil,
Absents : 2 sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh,
MONJAL Mathilde, MILHET Benoit, RAYSEGUIER Christian, RUIZ Benoit,
TONON Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s : néant

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc ; BERNA Martine.

Secrétaire de séance : AUSSILLOU Pierre

Date convocation :

Le 25 août 2025

Date affichage :

Le 25 août 2025

Délibération N°2025_D22

Renouvellement Convention de l'Agence Postale Communale.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes.

Les conventions des Agences Postales Communales sont régies par le Contrat de Présence Postale Territoriale, qui est renégocié tous les 3 ans entre La Poste, l'Association des Maires de France, et l'Etat.

Le Contrat de Présence Postale 2023-2025 a demandé de faire évoluer les conventions des Agences Postales Communales ou Intercommunales afin de répondre à des enjeux d'accessibilité, de qualité de service et pour renforcer la présence postale sur le territoire.

La convention de partenariat actuelle signée avec La Poste et la commune de Boissezon arrive à échéance le 29/11/2025.

Madame le Maire propose de conclure avec La Poste la nouvelle convention.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture :

Le 1 septembre 2025

Cette convention s'inscrit dans une démarche d'utilité publique en donnant accès à des services à La personne et des services numériques qui répondent aux attentes & aux besoins du plus grand nombre.

Elle permet par exemple de mettre à disposition de nouveaux services tels que La Poste Mobile, Tablettes Ardoiz pour les seniors, de valoriser le dispositif Veiller sur mes parents. La mise à disposition d'un îlot numérique complètera le dispositif.

Afin de garantir la meilleure attractivité possible, l'agence est ouverte sur la base à minima de 12h00 hebdomadaire. La « mutualisation » avec d'autres activités est aussi un levier pour maintenir et renforcer la fréquentation de ce point de services.

La convention est établie pour une durée de (1 à 9 ans). Un bilan annuel sera réalisé avec les correspondants locaux de La Poste (évolution de la fréquentation, des services rendus, etc...) afin de mettre en place des actions pour améliorer le service et dynamiser l'activité.

Madame le Maire propose de conclure avec La Poste la nouvelle convention ayant pour objet l'implantation d'une Agence Communale qui répondrait aux caractéristiques suivantes :

- Ouverture à raison de 12 heures par semaine (minimum 12h),
- Vente de produits et services complémentaires,
- Indemnité de 1 352 €/mois (TTC en 2024 et en Zone de France Ruralités Revitalisation – réévaluée annuellement) pour l'agence postale communale de Boissezon,
- Convention d'une durée de 1 an,

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la nouvelle convention de partenariat agence communale,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention entre La Poste et la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Fait à Boissezon le 1 septembre 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL